Envoyé en préfecture le 10/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le 11/12/2024
ID : 038-213804552-20241206-D2024_071A-DE

Mairie de Saint-Savin
04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION n°2024-071

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

présents : 26
votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN dûment convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil en mairie, sous la présidence de Fabien DURAND, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 30 novembre 2024

Absents excusés : Marie-Laure GONCALVES (pouvoir à Fabien DURAND), Christophe DENIS (pouvoir à Florence VERLAQUE), Franck ROESCH (pouvoir à Patrick ROZE), Nicolas MILLON (pouvoir à Claude DIMIER), Célia CASTELLI (pouvoir à Angélique CONTAMIN)

Absents : Romain BIANZANI

Secrétaire de séance : Jean-Michel CREMONESI

MISE A JOUR DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 10/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le 11/12/2024
ID : 038-213804552-20241206-D2024_071A-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L.126-6, R.123-8, R.123-10,

Vu la délibération du Conseil Municipal du lundi 15 juin 2020 fixant le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-SAVIN à 16,

Considérant qu'il comprend en nombre égal, huit membres élus et huit membres nommés,

Considérant que les membres élus au sein du Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

Chaque Conseiller Municipal ou Groupe de Conseillers Municipaux peut présenter une liste, même incomplète,

Considérant que le Maire est Président de droit du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant la démission de M. Claude DIMIER du CCAS, il est proposé la liste de candidats suivante avec l'intégration de Mme Célia CASTELLI :

Viviane MONTOVERT, Christian COCAT, Eveline DUJARDIN, Christophe DENIS, Claude BINET, Catherine LINAGE, Patrick ROZE, Célia CASTELLI.

Après avoir entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration.

Le dépouillement du vote qui s'est déroulé à mains levées, a donné les résultats suivants :

ONT ÉTÉ PROCLAMÉS à l'unanimité,

Membres du Conseil d'Administration :

Viviane MONTOVERT, Christian COCAT, Eveline DUJARDIN, Christophe DENIS, Claude BINET, Catherine LINAGE, Patrick ROZE, Célia CASTELLI.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 6 décembre 2024
Pour copie conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE ST-SAVIN 38 (Isère)

Fabien DURAND